

NOUVELLES INSCRIPTIONS FATIMIDES ⁽¹⁾

(avec huit planches)

PAR

GASTON WIET.

Depuis que les inscriptions arabes d'Égypte, historiques et funéraires, ont été recueillies et publiées par centaines, on ne peut plus guère espérer que la glanure de rares documents. Or nous avons eu la bonne fortune, en quelques semaines, de rencontrer quatre textes historiques inédits de première importance, véritables parchemins de noblesse du point de vue de leur contenu ou de leur calligraphie.

I

Van Berchem a publié une inscription de la mosquée 'Amri, à Esneh ⁽²⁾, relatant la fondation de cet édifice par le vizir Badr Djamali, en 470 (1077). Le fonctionnaire chargé de la surveillance de la construction fut un magistrat du nom d'Abul-Husain 'Ali ibn Muhammad, que l'on peut aujourd'hui identifier : ce fonctionnaire fut un poète suffisamment connu pour avoir sa place dans l'anthologie de 'Imad al-din Isfahani ⁽³⁾.

Une seconde inscription, presque inaccessible, avait été signalée, il y a près de quarante ans, et mon prédécesseur au Musée, Aly Bey Bahgat en avait déchiffré quelques mots ⁽⁴⁾. La dalle de marbre qui la porte a été dernièrement encadrée dans le mur de la mosquée, à gauche du mihrab,

⁽¹⁾ Communication présentée en séance du 9 mars 1942.

⁽²⁾ *Répertoire d'épigraphie arabe*, VII, n° 2719. — Le mot *اصرف*, à la ligne 10, est certain (pl. I).

⁽³⁾ *Adruwi, Tali' sa'id*, p. 220, n° 317.

⁽⁴⁾ *Répertoire*, VII, n° 2720. — Voir XI, p. 263.

pour faire pendant au texte précédent, et mon collaborateur Abd el-Aziz Marzouk a eu l'obligeance de m'en faire tenir une bonne photographie : nous avons ensemble établi la lecture.

Il s'agit d'une pierre d'autel en marbre (pl. I), fait qui n'est pas isolé, puisque nous connaissons onze autres pierres d'autel sur lesquelles des inscriptions arabes ont été gravées⁽¹⁾.

Elle mesure 65 × 72. Sur l'arc de bordure, une ligne en relief ; au centre et en bas, douze lignes gravées en creux. Coufique fleuri ; caractères d'une belle élégance, avec des fleurons indépendants dans les champs.

— (2-5) بسمه (1) — B — *Coran*, II, 256 — A —
 هذا مما امر بانشاء هذه الماذنة (6) الاجل المنتخب نخر الملك
 سعد الدولة تاج (7) المعالي ذو العزير حسام امير المؤمنين ابو منصور (8) سارتكين
 الجوشي (sic) نصره الله وظفره ووقفه و(9) احسن عونيه في شهر سنة اربع وسبعين
 واربعمائة (10) ابتغاء مرضاة الله تعالى وثوابه ورجاء الدار الآخرة و(11) الامن من
 عقابه رحمه الله تعالى وحشره مع مواليه الطاهرين صلوات الله (12) عليهم اجمعين
 ورحم من ترجم عليهم امين يا رب العالمين

...Voici que ce minaret a été fondé sur l'ordre de l'illustre, du personnage distingué, Fakhr al-mulk, Sa'd al-dawla, la couronne des hautes qualités, l'homme aux deux gloires, le glaive de l'émir des croyants, Abu Mansur Sartakin al-Djuyushi, — que Dieu le secoure, le rende victorieux, le fasse réussir et embellisse son zèle ! — dans les mois de l'année 474 (1081), avec le désir de l'agrément et du bonheur de Dieu, l'espoir de l'autre monde et la sécurité à l'abri de Son châtement. Que Dieu ait pitié de lui, le ressuscite en compagnie de ses maîtres les purs, que les bénédictions de Dieu soient sur eux tous ! Que Dieu ait pitié de quiconque récitera en leur faveur une formule de miséricorde ! Amen, O Maître des mondes !

⁽¹⁾ *Répertoire*, VI, n° 2316 (= IX, n° 3279) ; VI, n° 2358 ; VIII, n° 3088 ; IX, n° 3279, 3406 ; — VIII, n° 2860 (deux : *Beiträge zur Assyriologie*, VII, p. 150-151) ; CIA, *Égypte*, I, n° 73 ; HERZ, *Catalogue du Musée arabe*, 2^e édition, p. 30 ; WIET, *Catalogue des stèles funéraires*, X, n° 3688 ; une stèle inédite du Musée arabe (n° 2924).

C'est le premier texte complet que nous possédions au nom de cet officier, l'émir Abu Mansur Sartakin, fonctionnaire fatimide en Haute-Égypte, qui devait mourir en 494 (1101), sous les murs d'Ascalon, au cours d'une bataille contre les Croisés.

Je l'avais identifié moi-même dans une inscription de 476 (1083), aujourd'hui disparue et reproduite autrefois par l'orientaliste Lanci⁽¹⁾. Je l'avais retrouvé plus tard sur une tablette de bois servant d'entablement à un chapiteau de la mosquée de Kous, que j'ai publiée il y a six ans dans notre *Bulletin*⁽²⁾. Le texte actuel, sans lacunes, permet de connaître au complet les titres de Sartakin.

La formule *hasharahu ma'a mawalih al-tahirin*, « que Dieu le ressuscite avec ses maîtres les purs », se retrouve dans des inscriptions contemporaines⁽³⁾.

Constatons enfin un hasard singulier. Nous voyons pour la première fois apparaître officiellement dans l'épigraphie égyptienne le mot *madhana*, « tour d'appel à la prière » de même que sur l'autre inscription d'Esneh, on note le premier emploi du mot *djami*, « mosquée-cathédrale ».

II

La seconde inscription découverte se trouve à Alexandrie. Elle gisait dans le dépôt de la mosquée 'Attarin et, sur ma demande, elle a été scellée dans le mur du vestibule à ciel ouvert, qui précède la porte d'entrée du sanctuaire. Il s'agit d'une grande dalle de marbre, mesurant 217 centimètres sur 40, cassée en deux parties ; elle comporte cinq lignes en cursive simple, gravées en creux. Les caractères, d'une belle régularité, sont beaucoup plus sobrement gravés que dans le texte précédent (pl. II).

(1-2) بسمه — Coran, IX, 18 — مما امر بانشائه السيد الاجل امير الجيوش
سيف اسلام (sic) ناصر (3) الامام كافل قضاة المسلمين وهادي دعاة المومنين ابو النجم

⁽¹⁾ *Répertoire*, VII, n° 2742. A l'aide du présent texte, on pourra opérer quelques corrections utiles (*Répertoire*, XI, p. 244).

⁽²⁾ *Répertoire*, VII, n° 2728.

⁽³⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2867, 2986.

بدر المستنصرى عند (4) حلول ركابه بغير الاسكندرية ومشاهدته هذا الجامع خرابا
 فرأى بحسن (5) ولاته ود(ي)نه تجديده زلفا الى الله تعالى وذلك في ربيع الاول
 سنة سبع وسبعين واربع مائة

... Voici ce qui a été fondé par ordre du seigneur très illustre, l'épée de l'islam, le défenseur de l'imam, le garant des juges des musulmans, le directeur des missionnaires des croyants, Abul-Nadjm Badr, serviteur d'al-Mustansir, quand il mit pied à terre dans la place forte d'Alexandrie, et qu'il contempla cette Mosquée ruinée. Alors il estima, dans un bon esprit de dévouement et d'obéissance à Dieu, devoir la restaurer, pour se rapprocher de Dieu. Cela eut lieu dans le mois de rabi' I de l'année 477 (juillet-août 1084).

Cette inscription reproduit très exactement un autre texte, aux caractères sculptés en relief, que van Berchem a étudié après Lanci et Amari⁽¹⁾. Le texte présente dans les deux cas une difficulté, sur laquelle van Berchem avait exercé sa prudente sagacité. A vrai dire, un mot brisé à la fin d'une ligne, l'avait terriblement gêné dans ses déductions. Le point de départ de sa lecture était inclus dans les faits historiques, que je résume sommairement. Un fils de Badr Djamali s'était révolté à Alexandrie contre son père et le ministre prit le commandement de l'armée califienne qui dut assiéger la ville pendant un mois, avant de s'en emparer. C'est alors que, dès le mois suivant, la restauration de la mosquée commença, et van Berchem avait été amené à lire tout en formulant des réserves : فرأى تجيش : « Alors il vit que les administrateurs de la mosquée s'étaient joints à l'armée des rebelles et il en dirigea la restauration. » Dans le nouveau texte, les lettres sont toutes clairement tracées, mais le fameux vocable cassé, دبر, est écrit ici d'une façon impossible à interpréter, دبه, et faute de mieux, je dois penser à une erreur du lapicide. J'ai été mis sur la voie nouvelle par un de mes collaborateurs au Musée, Abd el-Aziz Marzouk, et je lis : فرأى بحسن ولاته ود(ي)نه تجديده : « Il jugea bon, dans un bon esprit de dévouement et d'obéissance à Dieu, de la faire restaurer. »

⁽¹⁾ *Répertoire*, VII, n° 2745 ; XI, p. 264.

III

Le troisième texte que j'ai à vous communiquer est bien plus important que les précédents. Le dégagement de la muraille du Caire, à l'est du Bab al-Futuh, est une opération de salubrité et d'esthétique à laquelle le Comité de Conservation des monuments de l'Art arabe s'est voué dès sa création ⁽¹⁾, et ce n'est que tout récemment, sur les instances pressantes de l'un des nôtres, M. Creswell, que les premiers travaux ont commencé. Ils ont mis au jour une des plus belles inscriptions fatimides de l'Égypte. Gravée sur des dalles de marbre, encastrées dans les pierres du parement, elle forme un bandeau d'une hauteur de 34 centimètres qui se développe sur soixante mètres de longueur ⁽²⁾ : elle débute sur la muraille, immédiatement à l'est de la porte et va se terminer sur la face nord du saillant qui flanque le Bab al-Futuh.

Quelques mots seulement apparaissaient de cette inscription, que van Berchem avait reproduits : Flury, qui, le premier, a mis en valeur les qualités artistiques des textes coufiques, comptait nous en donner l'étude ⁽³⁾.

Par ses dimensions, cette inscription est un monument qui doit attirer l'œil et les détails pittoresques que je vais souligner sont destinés à réjouir un spectateur déjà impressionné par l'ensemble. Déjà le style général des caractères s'oppose à celui de l'inscription du Bab al-Nasr, où les lettres sont à arêtes vives, tandis que sur le Bab al-Futuh, les caractères sont arrondis et bombés. La ligne d'écriture est placée très bas dans le bandeau, aux quatre cinquièmes de la hauteur, juste de quoi assurer la terminaison de certaines lettres et de permettre l'insertion de

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité*, I, p. xviii ; III, p. xxii-xxiii, xxvii ; VI, p. 34-35, 51 ; VII, p. 90-91 ; et voir l'*Index*.

⁽²⁾ Exactement 58 m. 92. Le bandeau forme une ligne brisée, divisée en trois portions : sur la muraille à l'est de la porte (24 m. 95) ; sur la face ouest du saillant (9 m. 77) ; sur la face nord (24 m. 20).

⁽³⁾ *Bandeaux ornements*, Syria, I, p. 240. — Voir ici pl. III-VII ; CIA, *Égypte*, I, pl. XVII-XVIII.

petits arcs de liaison. Cette répartition exerce une attraction d'autant plus vive sur le regard qu'on assiste à une majestueuse procession de hampes, et la plupart d'entre elles, par leur verticalité rigide, accusent la solennité du cortège. Mais certaines de ces hampes sont infléchies avec des courbes variées, dans un rythme qui ne manque pas de symétrie, sortes de serre-files mettant en ordres des confréries. L'illusion est complétée du fait que le bandeau est ponctué de quarante trous qui marquent la place d'énormes clous de cuivre, longs de 50 centimètres, aujourd'hui disparus, à quelques unités près.

On a donc une sensation générale de discipline, et un trait particulier va nous montrer la volonté du lapicide. Dans les variétés étourdissantes du coufique fleuri, les *ra*, les *noun*, les *waw* ont des queues qui se déroulent capricieusement au-dessus de la ligne. Ici, ces lettres sont exceptionnellement courtes et ressemblent à de discrètes virgules. Ce mélange d'éléments archaïques et de tendances évoluées que je vais signaler, établissent un plan étudié, sans rien laisser au hasard.

Les hampes verticales sont très rarement brisées par un petit arc, ce qui est fréquent dans l'épigraphie coufique mésopotamienne ⁽¹⁾. Elles se terminent presque toutes en biseau et quelques-unes, heurtant le sommet du bandeau, sont obligées de s'incliner en retour d'équerre.

Il faut admirer la souplesse du calligraphe qui, dans le cadre méthodique qu'il s'était imposé, a su varier certains groupes. Les *lam-alif* se présentent tantôt avec une austère verticalité, tantôt s'infléchissent harmonieusement en deux cols de cygne adossés. La diversité des boucles du *ha* initial n'est pas un des moindres attraits de cette inscription : il y en a six, assez différents les uns des autres (دهى — حماها — القاهرة — هذا — هو). Ajoutons qu'un petit ca-bochon percé d'un trou est inscrit dans la plupart des boucles.

Par intervalles, des rinceaux floraux s'échappent d'une lettre : ils sont constitués par un même filet sinueux, sillonné par une rainure médiane, qui s'épanouit aux extrémités pour former la tige et la feuille.

⁽¹⁾ J'ai toutefois rencontré un timide essai de cet arc de fracture sur deux stèles d'Égypte (*Catalogue des stèles du Musée arabe*, I, pl. XLV (année 229) ; II, pl. VI (année 242).

Voici maintenant le texte de ce document historique, et je ne veux pas oublier que mon ami Hassan Abd el-Wahhab a travaillé sur place avec moi à ce déchiffrement ⁽¹⁾.

(1) بسمه لا (2) اله الا الله وحده لا شريك له محمد رسول الله على ولي
الله صلى الله عليهما وعلى الائمة من ذريتهما اجمعين — *Coran*, II, 256 — بعز الله
العزيز الجبار يحاط الاسلام وتنشا المعامل والاسوار راي (3) انشاء هذا باب الاقبال
والسور المحيط بال (2) هزية القاهرة المحروسة حماها الله فتي مولانا وسيدنا معد ابي تميم (4)
الامام المستنصر بالله امير المؤمنين صلوات الله عليه وعلى ابائه الائمة الطاهرين
وابنائهم الاكرمين السيد الاجل امير الجيوش سيف الاسلام ناصر الامام كافل قضاة
المسلمين وهادي دعاة المؤمنين ابو النجم بدر المستنصرى عضد الله به الدين وامتع بطول
بقائه امير المؤمنين وادام قدرته واعلى كلمته الذى حصن الله بحسن تدبيره الدولة
والانام وشمل صلاحه باذن الله تعالى (5) الخاص والعام واجفاء ثواب الله ورضوانه
وطلب فضله واحسانه وصيانة كرسى الخلافة وازدلافا الى الله بجياطة الكافة (6)
وبدى بعمله فى محرم سنة ثمانين واربع مائة (7) للهجرة الحنيفة وصلى الله على سيدنا محمد
النبي وعلى اله الائمة الطاهرين وسلم تسليما الى يوم الدين وحسبنا الله ونعم الوكيل (8)

... Il n'y a de divinité qu'Allah Seul, sans associé ; Mahomet est le prophète de Dieu ; 'Ali est l'ami de Dieu, que les bénédictions de Dieu soient sur eux deux, sur les imams de leur descendance en totalité !... C'est par la gloire de Dieu, Puissant et Fort, que l'islam est sauvegardé ; c'est par elle que se fondent les forteresses et

(1) *Répertoire*, XI, p. 264.

(2) Cette invocation initiale manque au Bab al-Nasr.

(3) Manque au Bab al-Nasr.

(4) Ces trois mots manquent au Bab al-Nasr.

(5) Ces trois mots manquent au Bab al-Nasr.

(6) Van Berchem avait lu الطافه au Bab al-Nasr ; une révision nous fait constater qu'il faut lire, comme ici, الكافة

(7) La fin manque dans Bab al-Nasr.

(8) *Coran*, III, 167.

les murailles. Cette porte de la prospérité et la muraille qui entoure le Caire bien gardé d'al-Mu'izz — que Dieu le protège ! — ont été fondées sur l'initiative du serviteur de notre maître et seigneur Ma'add Abu Tamim, l'imam al-Mustansir billah, émir des croyants, — que les bénédictions de Dieu soient sur lui, sur ses ancêtres, les purs imams, et ses très honorables descendants ! — le seigneur très illustre, l'émir des armées, l'épée de l'islam, le défenseur de l'imam, le garant des juges des musulmans et le directeur des missionnaires des croyants, Abul-Nadjm Badr, serviteur d'al-Mustansir, — que Dieu affermis par lui la religion, qu'il fasse profiter l'émir des croyants de la prolongation de sa durée, qu'Il fasse durer son pouvoir et élève sa parole ! Car, c'est par la beauté de son administration que Dieu a fortifié l'empire et le peuple, et son intégrité réunit, avec la permission du Très-Haut, le particulier et le général. (Il a fait cela) dans le désir de la récompense et de la satisfaction de Dieu, dans la recherche de Sa grâce et de Sa bienfaisance, pour protéger le siège du califat et pour se rapprocher de Dieu en assurant à tous sa protection. L'œuvre a été commencée en muharram de l'année 480 de l'hégire hanifiennne (avril-mai 1087). Que Dieu accorde Sa bénédiction et Son salut à notre seigneur le prophète Mahomet, ainsi qu'aux membres de sa famille, les purs imams, jusqu'au jour du Jugement !...

On est frappé, tout d'abord, des quelques différences rencontrées entre les inscriptions du Bab al-Futuh et du Bab al-Nasr. Au fond, c'est le même texte, qui a été écourté sur le Bab al-Nasr, faute de place. J'ai mentionné en note ces retranchements qui, sauf les points que je vais signaler, ont consisté à supprimer les invocations du début et de la fin.

Chacun de ces textes donne un nom aux portes mais, chose étrange, il ne s'agit pas de la dénomination par laquelle elles nous sont familièrement connues. Le Bab al-Nasr se nomme *Bab al-'izz*, « la porte de la gloire », et le Bab al-Futuh est appelé *Bab al-ikbal*, « la porte de la prospérité ». Ainsi s'affirme sur la face nord de la muraille du Caire la qualité royale des deux portes, car *'izz wa-ikbal* représente l'invocation la plus fréquente, le souhait stéréotypé des inscriptions souveraines ⁽¹⁾.

Le détail qui saute aux yeux d'un épigraphiste est l'énoncé de la date : « l'année 480 de l'hégire hanifiennne ».

Il était normal que les musulmans n'aient pas trouvé bon, dans des

⁽¹⁾ Je n'en retiendrai que deux exemples : *Répertoire*, IV, n° 1507 ; WIKT, *Un dessin*, *Bulletin Institut d'Égypte*, XIX, p. 224.

inscriptions rédigées dans la langue du Coran, de spécifier que la date fournie appartenait à l'ère hégirienne : cela allait de soi et, de fait, jusqu'au milieu du VII^e siècle après Mahomet, la mention de l'hégire est exceptionnelle. Nous ne nous arrêterons pas à des copies douteuses ou plutôt à des reproductions relativement modernes de textes plus anciens ⁽¹⁾, non plus qu'à des textes gravés sur des instruments astronomiques ⁽²⁾. On peut alors compter sur les doigts les exemples certains : en 411, à Radkan ⁽³⁾, en 501, à Ispahan ⁽⁴⁾, en 514, à Damas ⁽⁵⁾. Il est logique qu'une inscription, qui veut fournir deux dates, mentionne l'année lunaire et la solaire ⁽⁶⁾. De même, une inscription de Bardanuha, en Haute-Égypte, signale l'année 509 « lunaire et financière », rappel d'un décret, pris huit années plus tôt, rattrapant un retard de quatre années entre les années lunaire et financière ⁽⁷⁾.

C'est donc la première fois qu'une inscription d'Égypte fait mention de l'hégire. Mais une difficulté surgit : l'hégire est un fait historique palpable, c'est un geste accompli par Mahomet, qui manifeste sa volonté de se retrancher de son milieu social, du clan des Coraichites de la Mecque. C'est l'émigration effectuée par le Prophète de la Mecque à Médine. On ne conçoit guère qu'elle porte le qualificatif de « hanifienne ».

J'ai soumis cette difficulté à mon ami Taha Hussein, qui voit ici un rappel chiite de la filiation des Arabes et plus particulièrement de la famille fatimide à l'ancêtre Abraham. Il est de fait que le mot *hanif* se rencontre plusieurs fois dans le Coran avec la signification de « vrai croyant » et qualifie ostensiblement l'ancien patriarche. Je ne citerai qu'un passage (xvi, 121) : « Abraham était un modèle, soumis à Dieu, inclinant à la vraie foi (*hanif*). » Je ne crois guère qu'on puisse aller plus

⁽¹⁾ *Répertoire*, II, n° 657 ; IV, n° 1375.

⁽²⁾ *Répertoire*, VII, n° 2658, 2663.

⁽³⁾ *Répertoire*, VI, n° 2312.

⁽⁴⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2931.

⁽⁵⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2981.

⁽⁶⁾ *Répertoire*, VI, n° 2118.

⁽⁷⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2954 : une photographie m'a permis de rectifier la date, qu'il faut lire 509, au lieu de 507. — Le décret auquel je fais allusion se trouve dans MAKRIZI, éd. Wiet, IV, p. 285.

loin et penser au sens que les mystiques donnaient au mot *hanifiya*, « monothéisme rationnel, naturel à tous les hommes »⁽¹⁾.

Un détail reste obscur, à savoir la raison pour laquelle la chose est unique en épigraphie et le motif qui a fait insérer cette formule sur le Bab al-Futuh. En tout cas il semble qu'il faille proposer l'interprétation suivante : « l'année 480 de l'hégire qui marque le point de départ du règne de la vraie foi. »

« Que Dieu accorde Sa bénédiction et Son salut au prophète Mahomet jusqu'au jour du Jugement », lisons-nous à la fin de l'inscription. L'expression terminale, — jusqu'au jour du Jugement, — avait été rajoutée dès le règne du calife Hakim⁽²⁾.

La date inscrite sur le Bab al-Futuh est conforme à celle que donnent les chroniques : je renvoie à la belle étude de van Berchem sur les portes du Caire, qui, vieille de cinquante ans, conserve toute son actualité⁽³⁾.

Les deux textes précédents portent à vingt et une les inscriptions au nom de Badr Djamali, dont voici la liste chronologique :

Damas	456	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2651
Le Caire	470	2716
Esneh	470	2719
Kous	473	2728
Alexandrie	477	2745
Alexandrie	477	Plus haut
Le Caire	478	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2752
Le Caire	480	2762
Le Caire	480	Plus haut
Le Caire	482	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2776
Ascalon	484	2788
Hébron	484	2790

⁽¹⁾ MASSIGNON, *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, p. 5, 175, 252 ; *Encyclopédie de l'Islam*, II, p. 274.

⁽²⁾ *Répertoire*, VI, n° 2084.

⁽³⁾ *Notes d'archéologie arabe*, *Journal asiatique*, 1891.

Hébron	484	2791
Le Caire	485	2794
Le Caire	485	2795
Le Caire	485	2796
Ascalon	486	VIII, n° 2803
Mehalla		2805
Égypte		2807
Inscription mobilière		2810
Inscription mobilière		2811

IV

La quatrième inscription est une récente acquisition du Musée arabe. Il s'agit de quinze blocs de marbre d'une largeur variable, entre 0 m. 40 et 0 m. 80, d'une hauteur de 0 m. 18. Une magnifique inscription coufique, aux caractères à fort relief, sur un fond de délicats rinceaux, en couvre toute la surface (pl. VIII). Ces quinze blocs donnent toutefois un texte fragmentaire qui ne permettra pas de connaître le titulaire ni de fournir une date précise. Les neuf premiers procurent d'ailleurs trois versets du Coran (XLVIII, 1-3).

(1) بسم الله ا(2) لرحمن الرح(3) يم انا فتحنا لك (4) فتحا سبينا ليغفر لك
 (5) الله ما تقدم من (6) ذنبك وما تاخر [ويتم نعمته عليك ويهديك صر] (7) اطا
 مستقيا و(8) ينصرك الله نصر(9) ا عزيزا انشا[ا المظ] (10) فر الامين ظهير [ا
 (11) لدين سيف [الخلا] (12) فة ونصرها عز الممل(13) كة وذخرها تا[ج
 المعالي الدو] (14) لة وعمادها ذى ال[. أمير الم] (15) ومنين ابى
 منصور [ر]

... Ceci a été fondé par ... le victorieux, l'homme sûr, Zahir al-din, l'épée de
 ... et le secours du califat, la gloire et le trésor de l'empire, la couronne des hautes
 qualités, ... et l'appui du gouvernement, l'homme aux deux ... de l'émir des
 croyants, Abu Mansur ...

Dans cette inscription la lettre et le décor s'opposent d'une façon indépendante. L'une est massive et trapue, avec des hampes parfois inclinées en col de cygne ; l'une d'elles est brisée par un petit arc. Les rinceaux, munis d'une rainure médiane, par leur gracilité et leurs ondulations répétées, semblent vouloir entraîner les caractères dans leur mouvement. Ils occupent la partie supérieure et seules, les hampes viennent couvrir les enroulements des tiges.

Les titres en *mamlaka* et en *khilafa* sont particulièrement rares avant la fin du VI^e (XII^e) siècle. C'est le second exemple épigraphique de *mamlaka*, dévolu à un fonctionnaire fatimide de second rang, alors que le premier concernait le sultan ghaznévide Mas'ud⁽¹⁾. Ajoutons qu'un ministre du calife fatimide Mustansir, le vizir Babili (450 et 452) fut appelé *Tadj al-mamlaka*⁽²⁾.

On ne rencontrait également qu'une seule fois *Shams al-khilafa*, dévolu à un émir syrien fatimide, contemporain du vizir Afdal Shahanshah, le fils de Badr Djamali⁽³⁾, et les auteurs donnent au ministre Mamun Bataihi le surnom honorifique de *Tadj al-khilafa*⁽⁴⁾.

On rencontre dans cette inscription plusieurs titres doubles et le seul qui soit complet est *'izz al-mamlaka wa-dhukhruha*. Nous croyons que les titres conçus sous cette forme ont leur origine en Égypte, à la suite de la mode adoptée par les califes fatimides de s'intituler *abd-Allah wa waliyuhu* « l'esclave et l'ami de Dieu ». A la fin de la période fatimide, les califes abbassides en feront autant, parfois en forçant la dose, *abd-Allah wa waliyuhu wa-khalifatuhu* « l'esclave, l'ami et le calife de Dieu »⁽⁵⁾. On notera même que Saladin utilisa ce protocole⁽⁶⁾.

Apanage du souverain, les titres descendent d'un degré dans l'échelle sociale pour finir dans le domaine public. Le premier exemple épigra-

⁽¹⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2961.

⁽²⁾ *Ishara*, *Bulletin de l'Institut français*, XXV, p. 67.

⁽³⁾ *Répertoire*, VIII, n° 2897.

⁽⁴⁾ *Ishara*, p. 51.

⁽⁵⁾ *Répertoire*, VII, n° 2943 et X, p. 268. — Voir encore : VIII, n° 3199 ; IX, n° 3330, 3362.

⁽⁶⁾ *Répertoire*, IX, n° 3423.

phique concerne un ministre du calife Mustansir, 'Ali Djardjarayi, qui fut vizir de 418 à 427⁽¹⁾. Les chroniques nous amènent à son prédécesseur immédiat, Rudhbari⁽²⁾, et il semble bien que ce procédé continua en Égypte⁽³⁾ jusqu'à l'arrivée de Badr Djamali, qui bouscula tant de choses et dont tous les titres affirment l'omnipotence.

Curieuse coïncidence, l'épigraphie en montre le premier exemple, non viziriel, précisément dans une inscription de Damas, datée de 456, au nom de Badr Djamali, alors préfet de la ville. Plus tard, ces titres appartiennent presque tous à la première moitié du VI^e (XII^e) siècle : le dernier, daté de 613, est au nom d'un descendant du Prophète, mais le rédacteur de l'inscription a fait de l'archaïsme fatimide. En voici la liste :

Damas	456	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2651
Sinaï	500	VIII, n° 2953
Le Caire	526	3048
Alep	543	3137
Le Caire	544	3142
Mayyafarikin	561	IX, n° 3272
Esneh	564	3279
Le Caire	613	X, n° 3788

Vers la fin de l'inscription, nous lisons un titre avec *dhu*, qui était certainement suivi d'un mot au duel. A l'origine, ces titres étaient l'indice que son détenteur occupait des fonctions civiles et militaires : ce fut le cas du célèbre ministre de Mamun⁽⁴⁾. C'est aussi dans ce sens que ces titres furent officiellement utilisés en Espagne⁽⁵⁾. Mais sous les Fatimides on les voit surgir comme titres honorifiques⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Répertoire*, VII, n° 2402, 2409, 2417, 2438, 2440, 2442, 2501-2506, 2508, 2513.

⁽²⁾ *Ishara*, p. 79.

⁽³⁾ *Ishara*, p. 59, 62-67, 78 ; MAKRIZI, éd. Wiet, IV, p. 9, n. 8.

⁽⁴⁾ BARBIER DE MEYNARD, *Surnoms*, p. 104. — Voir : CIA, *Égypte*, II, 208-211.

⁽⁵⁾ BARBIER DE MEYNARD, *Surnoms*, p. 115.

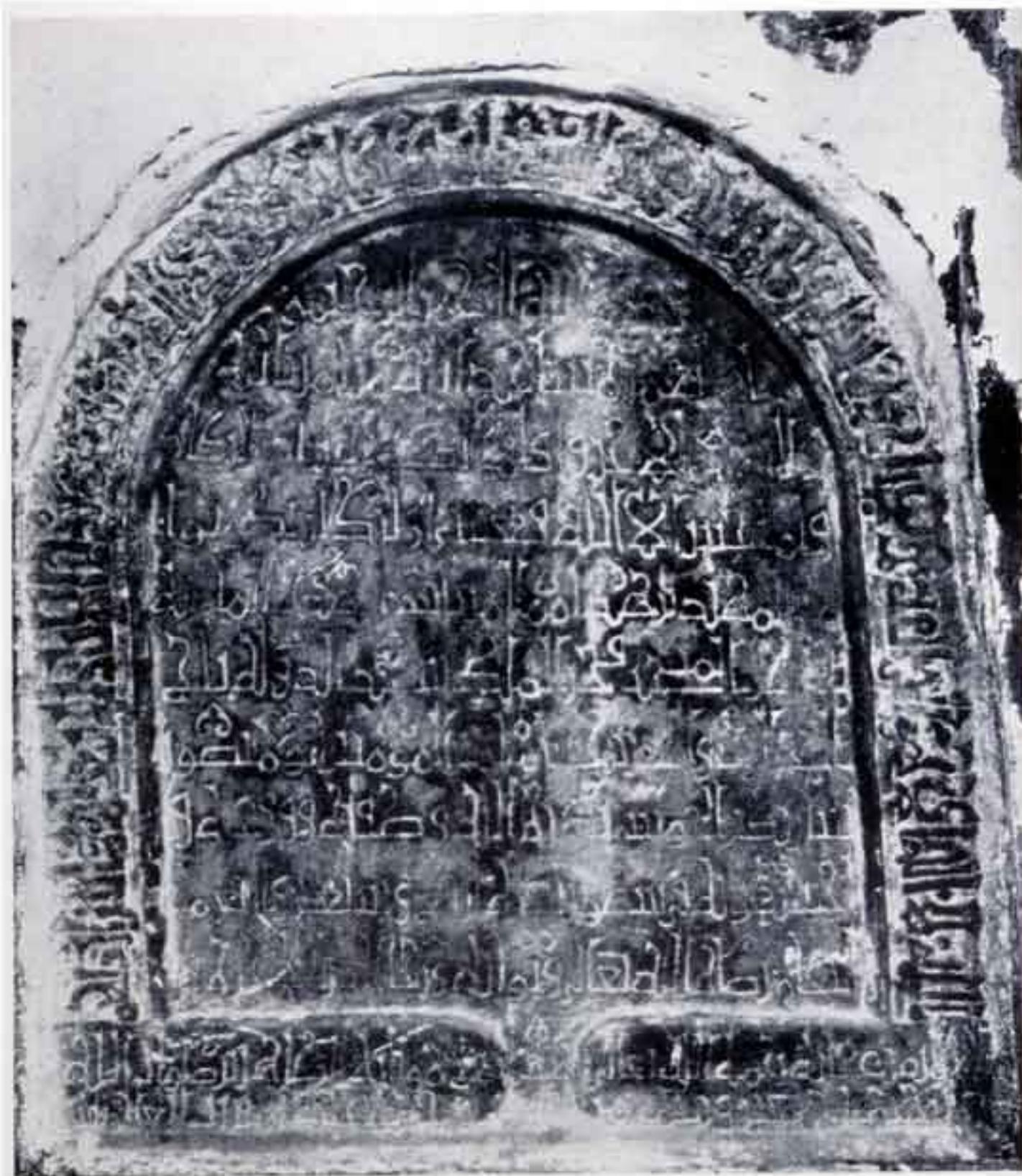
⁽⁶⁾ *Ishara*, p. 60, 64, 80, 83.

En épigraphie, et exception faite de l'Espagne⁽¹⁾, ces titres au duel, sur le plan honorifique, sont extrêmement limités dans le temps et dans l'espace. Usités en Égypte, en Syrie, en Haute-Mésopotamie et en Arabie, ils sont cantonnés à la fin de la période coufique. L'exemple le plus ancien est de 473 et le plus récent nous conduit à l'année 561 : un cas de l'année 613, au Caire, est un phénomène attardé, comme je viens de le signaler pour les titres doubles. En voici la liste :

Alep	465	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2699
Kous	473	2728
Esneh	474	Plus haut
Djebail	475	<i>Répertoire</i> , VII, n° 2739
Égypte	476	2742
Palmyre	527	VIII, n° 3056
Bosra	528	3063
Bosra	530	3077
Le Caire	535	3101
Le Caire	544	3142
La Mecque	561	IX, n° 3267
Maiyafarikin	561	3272
Le Caire	613	X, n° 3788-3789

La série des titres ainsi que la forme des caractères nous amènent pour cette inscription à la fin de la période fatimide. Ajoutons que le marchand nous a assuré que les marbres provenaient de Haute-Égypte.

⁽¹⁾ *Répertoire*, VII, n° 2540, 2541, 2727 ; IX, n° 3241, 3288.



Inscription d'Esneh (474/1081).

G. WIEB, *Nouvelles inscriptions fatimides.*



Inscription d'Alexandrie (477/1084).

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimides.*



Inscription du Bab al-Futuh (480/1087).

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimides.*



Inscription du Bab al-Futuh (suite).

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimides.*



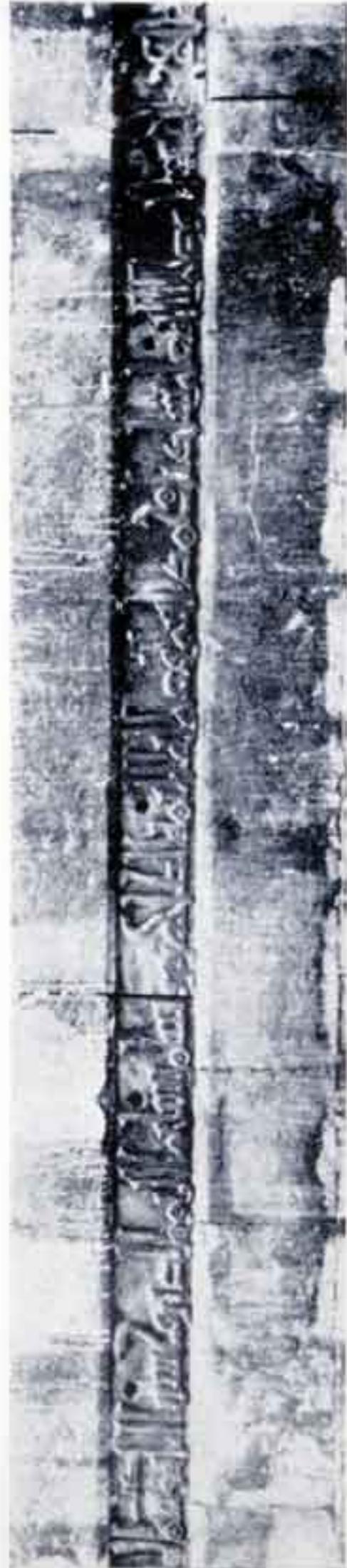
Inscription du Bab al-Futuh (suite).

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimide*



Inscription du Bab al-Futuh (suite).

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimides.*



Inscription du Bab al-Futuh (suite et fin).



Inscription fatimide du VI^e XII^e siècle.

G. WIET, *Nouvelles inscriptions fatimides.*